

Demande d'argent pour régularisation d'une absence injustifiée

Par **Djou**, le **21/05/2008** à **17:59**

Bonjour, voici mon problème:

Ayant été énervé par une mauvaise nouvelle venant de mon employeur, j'ai quitté mon poste le 26 mars 2008 sans donner de nouvelles pendant plusieurs jours. Mon employeur m'a donc convoqué à un entretien auquel je me suis présentéle 26 avril, et qui a abouti sur un licenciement pour faute grave. Mon employeur m'a ensuite indiqué qu'un solde de tout compte, une attestation destinée à l'ASSEDIC ainsi qu'un certificat de travail me seraient envoyé (je n'ai signé aucun papier le jour de l'entretien).

Aujourd'hui, mercredi 21 mai j'ai reçu tous ces documents, et je constate avec stupeur que mon employeur me demande 651,43 euros en indiquant "cette somme correspond à la régularisation de votre absence injustifiée depuis le 26 mars 2008". Afin que tout soit plus clair, je vous résume mes fiches de paye à compter du mois de mars, sachant que nous sommes virés directement vers le 26-28 de chaque mois.

Pour le mois de mars, j'ai touché la totalité de mon salaire.

N'ayant pas travaillé le mois d'avril, j'ai tout de même reçu, non sans surprise, une fiche de paye et un versement de 629 euros (mon salaire net avoisinait les 1000 euros). Sur cette fiche, 241 euros ont été retirés pour période d'absence injustifiée du 26 au 31 mars. Aujourd'hui je reçois mon solde de tout compte, sous forme de bulletin de paie. Sur la ligne "salaire de base" il est indiqué dans "à payer" la somme de 1328 euros". Une ligne nommé "deduction entrée sortie" indique 1266 euros à retenir! Une autre ligne "absence injustifiée" indique 1388 euros à retenir! Pour mes 9 jours de congés dus, 488 euros à payer et enfin sur la ligne "Total Brut du mois" il est indiqué dans "à retenir" la somme de 833 euros! La ligne "net imposable" indique 675 euros à retenir, et une dernière ligne nommée "avance paye négative indique 651 euros dans "à payer".

Ayant je ne sais comment touché 629 euros en avril, si on en déduit les 488 euros de congés

payés dûs, je dois donc normalement 141 euros à mon entreprise. Or je ne comprends pas qu'après tous ces faits exposés on en vienne à me demander un chèque de 650 euros pour régulariser mon absence injustifiée. Que dois-je faire, quels sont mes droits s'il vous plait? Merci d'avance pour votre réponse! Cordialement, Julien.